



Communiqué de presse du 23 novembre 2011

CENTRALE AU GAZ DE VERBERIE

Non respect des critères de protection de l'environnement : le Tribunal administratif annule l'arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter accordée à Direct-Energie en janvier 2009

Si tout a commencé par une décision en catimini des maires de la Communauté de Communes de la Basse-Automne (CCBA), en janvier 2008, avant les dernières élections municipales, le projet de centrale à Verberie avait du passer ensuite par une étape indispensable : l'autorisation ministérielle accordée à Direct-Energie d'exploiter à Verberie une centrale à cycle combiné gaz.

C'est l'arrêté ministériel du 13 janvier 2009, signé par Jean-Louis Borloo, alors aux commandes du ministère de l'écologie, de l'énergie, et du développement durable.

<u>Cette autorisation avait été accordée sans qu'aucune étude</u> d'impact sur l'environnement n'ait été menée.

Les associations (le ROSO, Pas de Centrale en Basse-Automne), ont déposé un recours en annulation dès mars 2009.

Aujourd'hui le jugement est tombé : suite à l'audience du 3 novembre dernier, le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé l'arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter :

« La séparation des législations [entre niveau ministériel et collectivités locales, NDLR] n'a pas pour objet de dispenser le ministre du respect de l'ensemble des critères d'octroi d'autorisation d'exploiter [...] notamment ceux relatifs au choix des sites et à la protection de l'environnement »

Et le tribunal retient que la décision du ministre est entachée d'une « erreur manifeste d'appréciation » pour ne pas avoir pris en compte le caractère agricole du site et les impacts sur le patrimoine naturel : la zone Natura 2000, le corridor écologique de Roberval-Verberie, « corridor de circulation de la faune majeur à l'échelle régionale et nationale ».

Cette décision compromet de manière durable le projet de centrale thermique mené par Direct-Energie et le maire de Verberie.

Didier Malé

Président du ROSO

Contact: 06 07 28 79 58

Franck Deboise

Président de Pas de Centrale en Basse Automne Contact : 06 08 96 71 32